

RÈGLEMENT DE JEU CONCOURS PROMOTIONNEL

Challenge CC Pays de Pouzauges

1. Organisateur

Le présent jeu concours est organisé par **Karos France**, domicilié(e) au 10 rue de la Paix, 75002 Paris, désigné ci-après "l'Organisateur".

2. Lots

Les participants ont la possibilité de gagner le slots suivants :

- **Lot 1** : 1 x Coffret Cadeau Vendée d'une valeur de 185€ pour un séjour ou un repas gastronomique pour 2 personnes ;
- **Lot 2** : 3 x Coffrets Cadeaux Vendée d'une valeur de 85 € pour une activité ou un repas pour 2 personnes ;
- **Lot 3** : 5 x Paniers de produits locaux du Pays de Pouzauges d'une valeur de 30€ l'unité

L'Organisateur certifie avoir obtenu l'autorisation du titulaire de la marque de chacun des lots proposés.

La remise des lots n'impliquera aucun frais pour les participants

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- Habitants ou travailleurs de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges
- Ayant réalisé au moins un covoiturage au sein de ce territoire via l'application Karos sur la période du 08/01/24 au 04/02/24 inclus.

La participation au présent jeu concours est interdite aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- Ayant été identifiées comme des utilisateurs ne respectant pas les conditions d'utilisation de l'application Karos. Nos conditions d'utilisations sont consultables à l'adresse suivante : <https://www.karos.fr/cgu/>

4. Frais de participation

Le présent jeu concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat

5. Modalités de participation

La participation au jeu concours est ouverte à compter du **08/01/2024 au 04/02/2024 inclus**. Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

- Est éligible au Lot 1 toute personne réalisant au moins 10 covoiturages via l'application sur la période du 08/01/24 au 04/02/24 inclus
- Est éligible au Lot 2 toute personne réalisant au moins 5 covoiturages via l'application sur la période du 08/01/24 au 04/02/24 inclus
- Est éligible au Lot 3 toute personne réalisant au moins 1 covoiturages via l'application sur la période du 08/01/24 au 04/02/24 inclus

6. Désignation des gagnants

Les gagnants seront déterminés de la manière suivante :

Pour chaque lot : le ou les gagnants seront identifiés par tirage au sort en fonction des différentes catégories identifiées précédemment.

7. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués le 05/02/2024. Les gagnants seront contactés directement par l'Organisateur.

8. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données devront être traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité pouvant être consulté à l'adresse suivante : <https://www.karos.fr/data-policy/>

9. Propriété et industrielle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

10. Responsabilité

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

L'Organisateur ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession. De même l'Organisateur, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession.

11. Litige et Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

L'Organisateur se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de l'Organisateur ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des informations relatives au jeu.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à l'Organisateur. Passé cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.